

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



L'ONU ET L'AFRIQUE

LA GESTION DES CRISES

Mémoire de géopolitique
du LCL Gustavo Adolfo SPIKA
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Afrique »

Directeur : Monsieur Pascal CHAIGNEAU

Avril 2002

L'ONU et L'Afrique : la gestion des crises

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : Les actions de l'ONU en Afrique

1. Types de missions
2. Maintien de la paix
3. Consolidation ou rétablissement de la paix
4. Les tribunaux pénaux internationaux

SECONDE PARTIE: Caracteristiques des conflits

1. Les types de conflits en Afrique
2. Les nouveaux facteurs
3. Les nouveaux acteurs

TROISIEME PARTIE : L'évolution

1. L'ONU et les relations avec les organisations régionales Africaines
2. Un désengagement de l'ONU en Afrique ?

INTRODUCTION

L'histoire des gestions de crises est liée au continent africain mais elle souvent méconnue ou mal comprise. Cette méconnaissance tire en partie son origine du bilan contrasté que l'ONU détient dans la région. En effet, l'ONU y a enregistré des succès tangibles et des échecs patents.

Les échecs, comme toujours, sont plus retentissants que les succès, avec une image à niveau international assez négative, et aussi l'ONU a perdu, en partie, la crédibilité au mieux la confiance des dirigeants africains.

Cependant, le premier élément qui surprend est sans doute le nombre d'OMP onusiennes en sol africain. Bernard Miyet, secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, précisait en 1998 que sur les 32 opérations lancées par l'ONU au cours des huit dernières années, 16 avaient été déployées en Afrique¹.

Le second élément qui surprend est la diversité des organisations qui mènent des OMP sur le continent. En effet, la région est unique en raison de la présence d'organisations régionales et sous régionales, toutes plus au moins actives dans le domaine du maintien de la paix. Le paysage des OMP en Afrique ne serait donc pas compte sans la prise en compte des interventions faites en complémentarité à celles des Nations Unies.

Les initiatives de paix prises par l'ONU se sont manifestées sous des formes très diverses au fil des ans, notamment la campagne contre l'apartheid en Afrique du sud qui a duré une trentaine d'années, le soutien actif à l'indépendance de la Namibie, quelque 20 opérations de maintien de la paix et un certain nombre de missions de soutien aux élections.

L'ONU a aidé à rapatrier des réfugiés au Mozambique, fourni une assistance humanitaire en Somalie et au Soudan et pris des initiatives diplomatiques pour établir la paix dans la région des Grands Lacs. Elle a aidé à prévenir de nouveaux troubles en

¹ Bernard Miyet, crisis management in Africa-challenges facing the UN and its regional organisations, tiré de Le maintien de la paix en Afrique, compte rendu officiel du colloque tenu le 15 septembre 1998.

République centrafricaine et elle aide, en ce moment, à préparer un referendum sur l'avenir du Sahara Occidental .

A la demande du conseil de sécurité, le secrétaire général a procédé à une analyse détaillée des conflits en Afrique, assortie de recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir une paix durable . En plus, le conseil de sécurité a établi nouvelles opérations de maintien paix en Sierre Leone, en République Démocratique du Congo, en Ethiopie et Erythrée.

Enfin, la gestions de crises en Afrique est exceptionnel, en raison de la complexité de conflits qui s'y déroulent et de la multiplicité des acteurs qui y évoluent. Toutes ces facteurs rendent la gestion des conflits en Afrique particulièrement délicate et les OMP plus difficiles à gérer.

L'objet de cette étude est celui d'analyser, et démontrer que le bilan général de la présence et le travail de l'ONU en Afrique, est favorable et positif , en plus sur un terrain très difficile.

1. PREMIÈRE PARTIE : L'ACTION DE L'ONU EN AFRIQUE

D'abord, il faut comprendre que le continent africain est un « théâtre d'opération » très compliqué, car on y trouve une diversité des crises et des conflits très vastes, ainsi, pour l'ONU il est indispensable d'avoir une connaissance particulier sur chaque situation , pour essayer de prévenir ces situations, comme la diplomatie préventive de Boutros Boutros-Ghali, ou d'appliquer des solutions cohérentes et efficaces, selon la nécessité de chaque cas respectivement, premier point assez difficile d'obtenir .

La variété des réponses à la problématique africaine , a amené à l'ONU à mise en marche plusieurs types de missions pour gérer les crises, et s'adapter à ces activités, avec un appui à niveau international, et très important aussi , a niveau régional, deuxième point difficile.

1.1 TYPES DE MISSIONS

Les missions que les Nations ont affrontées, et affronte, sur le sol africain sont, comme nous l'avons dit , singulièrement compliquées, tant dans leur domaine d'application que dans leur conduite, et aussi en qui concerne l'initiative et les prédispositions des africains.

Les trois buts plus important de ces actions sont, les concepts de :

- l'aide humanitaire
- l'aide au développement
- le soutien de la paix

1.1.1 L'aide humanitaire

L'action entreprise par les Nations Unies pour faire face aux crises humanitaires est coordonnée par un comité composé des principaux organismes d'aide humanitaire et présidé par le coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies.

Ce comité compte parmi ses membres le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), etc .

Des institutions spécialisées y sont également représentées, de même que les principales organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'aide humanitaire, comme la Croix-Rouge.

Pour financer cette assistance et la faire parvenir à ceux qui ont besoin, l'ONU a mobilisé des milliards de dollars auprès de donateurs internationaux. En 1998, l'UNICEF le PNUD, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, ont uni leurs efforts pour lancer une nouvelle campagne contre le paludisme, qui fait plus d'un million de victimes par an.

En 1999, des contributions représentant plus de 1,4 milliards de dollars ont été annoncées en réponse aux appels lancés par les organismes des Nations Unies en vue de fournir d'une aide humanitaire d'urgence à quelque 26 millions de personnes.

1.1.2 L'aide au développement

De nombreux autres programmes des Nations Unies cherchent à promouvoir le développement, évidemment en partenariat avec plusieurs institutions.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) est le plus important fournisseur international d'aide en matière de population, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), encourage l'application de pratiques environnementales rationnelles, tandis que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) apporte une assistance aux personnes qui vivent dans des logements insalubres, pour l'aide alimentaire le Programme alimentaire mondial (PAM), est la plus importante organisation internationale dans ce domaine.

Dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur le sida, par exemple, six organismes et programmes de l'ONU œuvrent de concert pour lutter contre une épidémie qui a frappé plus de 50 millions de personnes dans le monde.

L'initiative spéciale pour l'Afrique, qui porte sur 10 ans et doit coûter 25 milliards de dollars, fait intervenir pratiquement tous les organismes des Nations Unies dans le cadre d'un programme commun visant à assurer des services d'éducation de base, de santé et de sécurité alimentaire dans tout le continent.

1.1.3 Soutien de la paix

Alors que les opérations de première génération ne visaient qu'à geler une situation, généralement militaire, sans prendre part au règlement politique du conflit, la deuxième génération intègre cette dimension politique et vise à participer à la recherche d'une solution globale du conflit.

Cette évolution, ne s'accompagne cependant pas d'une modification terminologique rigoureuse et sous le vocable global d'opération de maintien de la paix

vont se retrouver regroupées les opérations classiques et les nouvelles formes d'intervention.

Au plan théorique Boutros-Ghali, en 1992, devient une référence pour comprendre ces évolutions. Il définit ainsi quatre volets de gestion des crises qui sont :

- La diplomatie préventive
- le rétablissement de la paix
- le maintien de la paix
- la consolidation de la paix

Les opérations ainsi formalisées se sont néanmoins créées plus par la pratique que par une volonté formelle de l'organisation et cette nouvelle forme d'intervention ou de méthodologie, n'a pas toujours été appuyée par les gouvernements, par le conseil ou proprement par les Africains.

1.1.3.1 L'absence de volonté politique des Etats

Les opérations de maintien de la paix décidées par le conseil de sécurité sont d'abord l'émanation de la volonté des Etats qui sont au cœur du système onusien et qui restent les acteurs politiques principaux de l'organisation.

Sans le soutien des Etats, et particulièrement des plus puissants d'entre eux, une telle opération est vouée à l'échec. Il s'avère que les Etats occidentaux ont souvent peu soutenu les opérations qu'ils avaient contribué à créer.

Cette absence de soutien se manifeste :

- par le manque de soutien financier alloué à l'organisation
- par le peu d'empressement à déployer des contingents
- par les critiques des responsables politiques envers l'action de l'organisation
- dans la définition des mandats des différentes opérations

1.2 MAINTIEN DE LA PAIX

Le conseil de sécurité approuve les opérations de maintien de la paix, dont il définit la portée et le mandat dans le cadre de ses initiatives en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales.

La plupart des opérations sont de nature militaire, comme la surveillance d'un cessez le feu ou la création d'une zone tampon pendant que les négociateurs recherchent une solution à long terme.

D'autres font appel à des policiers civils ou à du personnel civil chargé de contribuer à l'organisation d'élections ou à la surveillance du respect des droits de l'homme.

Des opérations sont également déployées pour surveiller la mise en œuvre d'accords de paix en coopération avec des forces de maintien de la paix d'organisations régionales.

La durée d'une opération peut varier de quelques mois à plusieurs années. A partir des années 50, début des OMP, et jusqu'aux années 80 le nombre des opérations sur le continent africain a été important, mais après la fin de la guerre froide, la quantité d'interventions a monté d'une façon énorme, en cours on y trouve 4 opérations : Sahara Occidental– République démocratique du Congo– Ethiopie/ Erythrée - Sierra Leone.

Pour maintenir la crédibilité pour les opérations de la paix, la planification doit inclure une évaluation minutieuse de l'efficacité du déploiement avant la décision de participer , « les missions du maintien de la paix ne peuvent pas commencer sans le parrainage d'une grande puissance, et elles doivent avoir l'accord local ... »².

1.2.1 Sahara Occidental

La mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (MINURSO) a été créée conformément aux « propositions de règlement » que le Maroc et le Frente Popular para la liberacion de Saguia el-Hamra y Rio de Oro (frente Polisario) ont acceptées le 30 août 1988.

Le plan de mise en œuvre ménageait une période de transition pendant laquelle le représentant spécial du Secrétaire général , agissant sous l'autorité de celui-ci, aurait délégation exclusive de pouvoir pour toutes les questions touchant au référendum, notamment à son organisation et à son déroulement.

Le représentant spécial est assisté par un adjoint et par un état-major intégré de civils, de militaires et de policiers civils de l'ONU. La période de transition devrait commencer au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et se terminer avec la proclamation des résultats du référendum.

La mission a été mise en place depuis avril 1991, avec un effectif de 191 observateurs militaires, 25 soldats et 79 agents de la police civile, avec une représentation de presque 30 pays.

² William Durch, éditeur, the Evolution of U.N. peacekeeping, 1993, pp. 86

1.2.1.1 La Fonction

Après l'annonce du cessez-le-feu, la MINURSO avait comme tâches de :

- Surveiller le cessez-le-feu
- Vérifier la réduction des troupes marocaines sur le territoire
- Surveiller la consignation des troupes marocaines et du front Polisario dans les emplacements convenus
- Veiller à la libération de tous les prisonniers de guerre
- Exécuter le programme de retour des réfugiés
- Identifier et inscrire les électeurs habilités à voter
- Organiser un référendum libre et équitable et proclamer les résultats

1.2.2 République démocratique du Congo

La mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été créée en août 1999, après avoir signé l'accord de cessez-le-feu pour l'arrêt des hostilités entre tous les belligérants : La République démocratique du Congo (RDC), l'Angola, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda, le Zimbabwe et finalement le Mouvement de libération du Congo (MCL), l'une des factions rebelles congolaises.

L'accord comporte des conditions relatives à la normalisation de la situation de la frontière de la RDC, au contrôle du trafic illégal d'armes et de l'infiltration de groupes armés, à l'ouverture d'un dialogue national, à la nécessité de régler les questions de sécurité et à la mise en place d'un mécanisme visant à désarmer les milices et groupes armés.

Il prévoit aussi la création d'une Commission militaire composée de deux représentants de chaque partie sous l'autorité d'un facilitateur neutre nommé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA)³ et propose qu'une force appropriée soit constituée, facilitée et déployée par les Nations Unies en coordination avec l'OUA.

Le déploiement a commencé quand le Rassemblement congolais pour la démocratie, le second groupe Rebel, a signé l'accord de Lusaka le 31 août 1999.

³ L'organisation de l'unité africaine a été fondée par la signature de sa charte à Addis Abeba le 25 mai 1963, par 32 États africains. Cette organisation compte aujourd'hui 53 États membres sur 54 qui composent le continent/ le Maroc l'a quitté en 1984 à la suite de la reconnaissance par l'OUA de la République arabe sahraouie démocratique.

L'effectif a été autorisé à un maximum de 5,537 militaires y compris à 500 observateurs, auxquels s'ajoutera l'effectif voulu de personnels civils d'appui , notamment dans les domaines des droits de l'homme, des affaires humanitaires, de l'information, de la protection des enfants, des affaires politiques, du soutien médical et de l'appui administratif, entre autres.

La Fonction

- Surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu
- Etablir et maintenir en permanence une liaison sur le terrain les forces militaires de toutes les parties
- Collecte et vérification de l'information militaire concernant les forces des parties, maintien de la cessation des hostilités et désengagement et redéploiement des forces, désarmement et démobilisation
- Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et veiller au respect des droits de l'homme
- Déployer des experts de l'action antimines

Agissant en vertu du chapitre VII de la charte , le conseil de sécurité a également décidé que la MUNUC pouvait prendre les mesures nécessaires, dans les zones de déploiement de ses bataillons d'infanterie et, pour autant qu'elle estime agir dans les limites de ses capacités , pour protéger le personnel, les installations et le matériel de l'ONU , faire assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, et protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques.

1.2.3 Sierra Leone

La mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été créée en octobre 1999, afin de coopérer à l'exécution de l'accord de paix avec le gouvernement sierra-léonais et les autres parties à l'accord de paix de Lomé et afin d'aider à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Le gouvernement de Sierra Leone a du faire face à une rébellion sanglante qui a amené le chaos dans le pays. Les hostilités entre le Front Uni Révolutionnaire (RUF), l'armée et les différents gouvernements, ont déclenché une véritable guerre civile pour accéder ou maintenir le pouvoir.

L'effectif a été autorisé jusqu'à un maximum de 11100 militaires dont 260 observateurs et 6 agents de la police civile.

1.2.3.1 La fonction

- Coopérer à l'exécution de l'accord de paix avec le gouvernement sierra-léonais et les autres parties
- Aider le gouvernement à appliquer le plan de désarmement et démobilisation
- Assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies
- Surveiller le respect du cessez-le-feu
- Encourager les parties à créer des mécanismes de rétablissement de la confiance et appuyer le fonctionnement
- Faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire.
- Appuyer les activités des fonctionnaires civils de l'ONU, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs, les spécialistes des droits de l'homme et des affaires civiles.
- Apporter, sur demande, un appui pour les élections qui doivent se tenir conformément aux dispositions de la constitution actuelle de Sierra Leone.
- Assurer la garde des armes, munitions et autres matériels militaires dont les combattants ont été dessaisis et aider à en disposer ou à les détruire.

Le conseil a autorisé la MINUSIL à prendre les dispositions voulues pour s'acquitter des tâches supplémentaires, et affirmé que dans l'accomplissement de son mandat, la Mission pourra prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et liberté de son personnel, et à l'intérieur de ses zones d'opérations et en fonction de ses moyens, la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques, en tenant compte des responsabilités sierra léonais.

1.2.4 ETHIOPIE / ERYTHREE

La mission des Nations Unies en ETHIOPIE et en ERYTHEE (MINUEE) a été créée en juillet 2000, pour contrôler le respect de l'accord de cessation des hostilités entre les deux parties.

Des combats, motivés par un différend frontalier ont éclaté entre les deux pays en mai 1998, l'ONU depuis le début, a demandé modération et offrant son assistance pour résoudre pacifiquement le conflit.

Plusieurs organismes ont participé pour régler les différences, en spécial l'OUA, et aussi différentes sanctions ont été aussi appliquée , comme la résolution 1298, de mai 2000, par laquelle il a imposé des sanctions pour empêcher la fourniture d'armes ou toute assistance technique en matière d'armement aux deux pays.

Malgré les efforts entrepris, les hostilités et les combats ont suivi avec une grande intensité, la situation dans la région, spécialement au niveau humanitaire, est devenue plus difficile .

Les agences humanitaires des Nations Unies, ont préparé pour les deux pays, des programmes visant à mobiliser des ressources internationales pour des interventions d'urgence dans divers secteurs.

Finalement, les deux parties, ont accepté l'accord pour cesser les hostilités, aux termes de l'accord, et aussi ont appelé les Nations Unies en coopération avec l'OUA, à établir une opération de maintien de la paix afin d'en permettre la réussite de l'accord.

D'abord, l'ONU a envoyé une composante formée de 100 observateurs militaires et de quelques personnel civil nécessaires. Ensuite les forces ont été autorisé jusqu'à un maximum de 4200 hommes, dont 220 observateurs militaires, 3 bataillons d'infanterie et les unités d'appui voulues afin de superviser le respect du cessez-le-feu et le processus de délimitation et de démarcation de la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée.

1.2.4.1 La fonction

- Surveiller la fin des hostilités
- Surveiller et vérifier le redéploiement des forces
- Surveiller la zone de sécurité temporaire (zone tampon de 25 km de large)
- Présider la commission de coordination militaire (CCM), qui doit être créée par l'ONU et l'OUA.
- Fournir une assistance technique au déminage
- Coordonner les activités de la mission et les activités humanitaires et relatives aux droits de l'homme
 - Il est aussi prévu de réétudier la délimitation de la frontière commune

1.3 CONSOLIDATION OU RETABLISSEMENT DE LA PAIX

L'ONU entreprend de plus en plus d'activités axées sur les causes profondes de la violence. L'assistance au développement est la clé de la consolidation de la paix.

En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec la participation des pays donateurs, des pays l'ôtes et d'ONG , l'ONU mène des actions en faveur de la bonne gouvernance, du maintien de l'ordre public, des élections et des droits de l'homme, dans des pays qui ont du mal à résoudre les problèmes auxquels ils se heurtent au lendemain d'un conflit.

Par ailleurs, l'ONU aide ces pays à rétablir les services dans les domaines de l'administration , de la santé, de l'éducation et autres qui ont été perturbés par des conflits.

Certaines activités se déroulent dans le cadre d'une opération de maintien de la paix menée par l'ONU et peuvent se poursuivre après la liquidation de l'opération en question.

En bref, les missions de consolidation de la paix sont : « des opérations ayant pour but d'appuyer, dès la fin du conflit, les mesures qui favoriseront la paix et restaureront la confiance entre les parties en présence afin d'éviter une reprise du conflit »⁴

1.3.1 La situation actuelle

Pendant les dernières 10 années, le continent africain, ont été presque le centre des différentes activités de l'ONU. Nous pouvons trouver encore, 7 "opérations" en cours, dans le domaine de la consolidation de la paix, sur sol africain.

1.3.1.1 Guinée-Bissau

Etablissement d'un bureau de rétablissement de la paix le 25 juin 1999. Fait suite a une lutte pour le pouvoir entre les forces du gouvernement et celles d'une junte militaire auto proclamée qui a débuté en juin 1998 et s'est terminée par un accord de paix un an plus tard, avec des promesses d'élections.

Les buts principaux sont de :

- Surveiller les élections

⁴ Francart, Loup, Maitriser la violence: Une option stratégique, (Paris:economica, 1999), pp.369-370

- Soutenir l'effort national de paix et la réconciliation
- Encourager les initiatives pour rétablir la confiance
- Assister à la destruction des armements
- En coopération étroite avec les institutions de Bretton Woods, faciliter la mobilisation de l'aide internationale
- Aider à la consolidation du processus de démocratisation

1.3.1.2 Liberia

L'établissement d'un bureau d'appui des Nations Unies a pour but la consolidation de la paix (BANUL).

Après 7 années de guerre civile, un nouveau gouvernement a été élu en juillet 1997, sous la surveillance de l'organisation.

Consolider la paix, éviter la reprise du conflit et gérer les aspects humanitaires (500 000 réfugiés, dont 90000 de Sierra Leone qui restent cependant de l'aide humanitaire), sont les objectifs de ce bureau.

1.3.1.3 Soudan

Bien que l'ONU ne soit pas engagée dans le processus politique au Soudan, elle suit de près l'initiative pour la paix de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui vise à mettre un terme à un combat qui dure depuis 17 ans entre les forces gouvernementales et les rebelles chrétiens du sud.

Par le biais de l'opération survie au Soudan, l'ONU est chef de file des secours apportés aux populations sinistrées du sud Soudan.

1.3.1.4 République centrafricaine

Bureau de Nations Unies pour la consolidation de la paix (BONUCA) depuis février 2000.

Ce bureau prend la suite de la MINURCA, qui elle-même avait remplacé la MISAB (force interafricaine créée en janvier 1997).

Ses fonctions sont : d'appuyer les efforts du gouvernement pour la paix et la réconciliation, faciliter la mobilisation de l'aide internationale, faire mieux appréhender par les Centrafricains la problématique des droits de l'homme et suivre la formation de la police nationale en place par la MINURCA.

1.3.1.5 Angola

Après la guerre entre le gouvernement angolais et l'UNITA depuis 1975 (indépendance), la MONUA (mission d'observation des Nations Unies en Angola) s'est établi en 1997.

Le bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA), créé le 15 octobre 1999, a pris la suite, pour trouver des mesures efficaces permettant le rétablissement de la paix et coordonner les autres activités (aspect humanitaire, respects droits de l'homme, sanctions contre l'UNITA⁵ pour son trafic d'armes et de diamants).

1.3.1.6 Somalie

Après le retrait en mars 1995 d'ONUSOM II, l'ONU a désiré suivre de près l'évolution de la situation avec le bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Le travail a été concentré à aider les 1,2 millions de somaliens nécessité et aussi aider à réaliser l'unité nationale et à rétablir un gouvernement national.

1.3.1.7 Burundi

Le bureau des Nations Unies pour le Burundi, a été créé en 1993 pour soutenir les efforts pour la paix et réconciliation dans le pays.

Il y a eu un coup d'état en 1993, qui a tué le premier président démocratiquement élu, ainsi que six de ses ministres. Différents combats entre l'armée, Tutsi, et les rebelles, Hutus.

Aujourd'hui, la situation reste tendue et le processus de paix est entré dans une phase critique. Le BUNUB poursuit sa mission de bons offices.

1.4 TRIBUNAUX PENALES INTERNATIONAUX

Les violations massives du droit humanitaire survenues lors du conflit en ex-Yougoslavie ont incité le Conseil de Sécurité à créer en 1993 un tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'avoir commis ces crimes de guerre.

En 1994, le Conseil a créé un deuxième tribunal chargé de juger les affaires concernant des accusations de génocide au Rwanda. Un certain nombre d'accusés sont déjà passé en jugement devant ces tribunaux.

⁵ L'Uniao pour l'indépendance total de l'Angola

En 1998, le tribunal pour le Rwanda a prononcé le premier verdict jamais émis par une cour internationale sur le crime de génocide, ainsi que la première sentence de l'histoire pour ce crime.

Un troisième tribunal est en cours d'organisation pour la Sierra Leone. La communauté internationale montre donc clairement aux auteurs d'atrocités qu'ils ne pourront plus agir en toute impunité ni à partir du principe que leurs crimes resteront sans suite.

1.4.1 Rwanda

Le 8 novembre 1994, le conseil de sécurité a créé le tribunal pénal international pour le Rwanda, « chargé de juger les personnes accusées de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'Etats voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ». Le tribunal international pour le Rwanda siège à Arusha, en Tanzanie.

Le génocide de 1994 continue d'avoir des incidences sur le Rwanda et toute la région. On estime que près de 800 000 rwandais ont été massacrés par leurs compatriotes des deux sexes. La force de l'ONU déployée dans le pays à l'époque (MINUAR), n'avait pas mandat d'arrêter le génocide et n'avait pas été dotée de l'équipement nécessaire à cette fin..

1.4.2 Sierra Leone

Après des années, les Nations Unies ont signé une loi à Freetown, créant un tribunal pénal international pour juger les personnes portant la plus grande responsabilité des crimes horribles commis au cours des dix ans de guerre civile en Sierra Leone.

Ralph Zacklin, sous-secrétaire général des Nations Unies pour les affaires juridiques, a signé pour l'ONU, à la présidence à Freetown, tandis que le procureur général et ministre de la justice, Solomon Berewa, a signé au nom du gouvernement de Sierra Leone.

Zacklin, , a indiqué que « les leader du RUF⁶, Foday Sankoh et les membres haut placés de son groupe, certains commandants de la défense civile armée pro-

⁶ Le Front révolutionnaire de Sierra Leone

gouvernementales, ainsi que les Westside boys, un groupe rebelle qui a été purgé dans une opération armée conduite par les forces britanniques il y a deux ans, comparâtraient devant le tribunal.

Le tribunal pénal international (TPI) pour Sierra Leone est certainement unique comparativement au tribunal d'Arusha pour le génocide rwandais . Le TPI aurait, en première instance, trois juges, un Sierra Leonais et les deux juges internationaux nommés par le secrétaire de l'ONU.

Le procureur serait aussi un non-Sierra leonais tandis que parmi les cinq juges de la chambre d'appel, il y aurait trois juges internationaux nommés aussi par le secrétaire général. Une autre distinction dans la caractéristique particulière du tribunal, est qu'il serait établi à Freetown la capitale du pays, où les crimes ont été commis.

Les Nations Unies dépenseraient environ 15 millions de dollars sur le tribunal, et le préparatifs sont déjà en cours pour le mettre en marche.

2 SECONDE PARTIE : CARACTERISTIQUES DES CONFLITS

Considérations économiques et luttes le pour le pouvoir animent les conflictualités en Afrique. Ces facteurs sont la base réelle des foyers de guerre qui trouvent dans le caractère artificiel des frontières héritées de la décolonisation leurs causes potetiellles.

On compte à travers le monde environ 34 conflits locaux dont plus de 60% trouve leur siège en Afrique. Aucune des grandes sous-régions en Afrique au sud du Sahara n'est pas épargnée.

Au total et selon le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies présenté au Conseil de Sécurité le 16 avril 1998, les conflits en Afrique avaient fait plus de la moitié des victimes des conflits dans le monde entier et entraîné plus de huit millions de réfugiés et de déplacés. Un vrai désastre humanitaire.

D'alliers, l'Afrique était traditionnellement un terrain des conflits est-ouest. Cependant, alors que la guerre froide est terminée, il devrait normalement en etre autrement.

Or il n'en est rien. L'Afrique, notamment subsaharienne, trouve ses causes de conflictualités dans une propension naturelle à la violence. Après examen de la carte des conflits régionaux, on peut trouver trois grands types de causes à ces flambées de violence : des causes endogènes, des causes exogènes, et des facteurs aggravants.

Pour donner quelques exemples et mettre en évidence les différents types de crises, on a le conflit inter – étatique (Erythrée - Ethiopie), un Etat imposé (Somalie) ou un Etat occupé (RDC).

2.1 TYPES DES CONFLITS EN AFRIQUE

L'analyse des conflits partage l'Afrique noire en trois grandes zones : la première se situe à cheval sur l'ancienne AOF, la seconde couvre l'Afrique des grands lacs jusqu'à la corne de la Somalie , de l'Ethiopie et de l'Erythrée, enfin la troisième recouvre la partie australe.

2.1.1 Afrique de l'Ouest

Deux foyers de tensions marquent cette zone. Le problème du Nigeria et la crise Libéria – Sierra Leone.

Le Nigeria concentre des poussées démographiques auxquelles il associe des revendications territoriales (Bakassi) grâce à un dynamisme économique. La crise Libéria – Sierra Leone, quant à elle, s'explique par un phénomène de contagion au voisinage du précédent.

La crise qui secoue la République Démocratique du Congo, enfin, a des origines liées aux revendications territoriales de ses voisins sur fond d'intérêts économiques.

2.1.2 Afrique de l'Est au Grands - Lacs

Cette zone est empreinte d'une posture militairement dominante et expansionniste de plusieurs Etats riverains (Ouganda, Rwanda, Erythrée). Le nationalisme exacerbé par l'idée panafricaine se caractérise par des revendications territoriales et une hostilité générale aux interventions extérieures.

2.1.3 Afrique australe

Elle dominée par la seule force politique et militaire de la zone : l'Afrique du sud, cependant l'Angola tente de disputer cette position dominante , malgré une guerre civile.

Les conflictualités déclarées se situe à la périphérie nord mais leur intensité est faible. Les revendications frontalières sont peu nombreuses, mais les séparatisme sont marqués (Zoulou en Afrique du sud, et population du nord pour le Mozambique).

2.1.4 Les facteurs endogènes

Quatre grandes tendances expliquent le caractère purement africain de la permanence des crises : des phénomènes ethniques, des problèmes de territorialités, des phénomènes de séparatisme, enfin la résurgence de crises politiques.

Au plan ethnique, le partage des frontières effectué en 1885 n'a tenu aucun compte du phénomène des ethnies qui la plupart du temps se sont retrouvées séparées de fait. Parallèlement, la présence au sein d'un même Etat de plusieurs ethnies différentes a engendré et engendre toujours des violences « raciales » qui dégénèrent comme en témoignent les événements rwandais en véritables génocides de populations (problèmes entre Tutsis et Hutus).

La région des Grands Lacs cristallise d'ailleurs les problèmes ethniques puisque dans le prolongement du conflit rwandais, le nouveau Congo démocratique donne lieu à des règlements de compte particulièrement sanglants. Mais on trouve également des conflits ethniques dans d'autres zones.

Ainsi le Liberia est-il le siège de troubles chroniques entre l'ethnie « Khran » et les « Freeman ». A Djibouti, le front Affar de libération fait parler de lui pour l'indépendance de sa ethnie. Les Touaregs sont l'objet d'une menace constante du gouvernement nigérian. Mais il y a d'autres problèmes du même ordre.

Au plan des frontières, l'Ethiopie, l'Erythrée et la Somalie symbolisent à eux trois le problème proprement dit. On redoute de plus dans cette région que l'héritage mal vécu des frontières issues des colonies ne se ravive avec le problème de l'Ogaden.

Mais il apparaît que l'OUA ne veut pas remettre en cause le principe du découpage de 1885 qui serait synonyme d'embrassement irréversible du continent africain

Le Nigeria et le Cameroun luttent de leur côté pour la presqu'île de Baskasi riche en pétrole. L'Afrique est à l'heure actuelle le seul continent où il y a des conflits inter étatiques. L'Ouganda a des visées sur le nord Kivu, c'est la stratégie d'annexion territoriale. Les « deux Soudans se disputent les zones les plus fertiles du pays, c'est la stratégie de l'eau.

Les séparatismes rêvent, quant à eux, des caractères identitaires ou économiques. La Casamance est le prototype de la crise identitaire au Sénégal. Ce dernier qui intervient en Guinée Bissau ne cherche par cette intervention qu'à réduire la base arrière des « rebelles » en question.

Au plan politique, les crises se succèdent où des Etats ne contrôlent plus qu'une partie de leur territoire. C'est ainsi qu'en République centrafricaine les militaires prennent le contrôle de certaines régions quand ils ne sont pas soldés. En Guinée Bissau, on constate un phénomène identique, et différents exemples comme, l'Angola, Mozambique et aussi en Sierra Leone.

Mais, c'est évident que les conflits sur ce vaste continent n'est pas le fait des seuls Africains.

2.1.5 Les Facteurs exogènes

La guerre froide a en effet pris l'Afrique comme champ privilégié des antagonismes est – ouest. A l'époque, la URSS voyait dans l'Afrique un moyen de contourner un front occidental uni.

Favorisant le processus de décolonisation, le « grand frère » marxiste-léniniste en a profité pour exporter son idéologie. Pour autant, les Etats-Unis ne sont pas en reste puisque les américains ont parallèlement opposé aux soviétiques une politique de contre-attaque.

En fin, l'Espagne, la France et d'autres ex-colonisateurs ont laissé un héritage frontalier désastreux au moment de la décolonisation.

2.1.5.1 Les séquelles de la guerre froide

A partir de seconde guerre mondiale, l'Afrique accueillera progressivement des conseillers techniques dans les domaines politiques et militaires. Ainsi verra-t-on sur les sols de la plupart des pays qui se disent progressistes, des Cubains, des Russes ou des Allemands de l'est, pour former des unités militaires ou administrer des politiques régionales.

Simultanément, si les Etats-Unis n'adoptent que ponctuellement un comportement similaire, ils jouent en revanche les trouble-fête en activant la rébellion là où la situation le permet. L'exemple en est donné par le problème angolais où le MPLA marxiste de Dos Santos n'est pas reconnu par les Etats-Unis.

C'est ainsi, cas unique en diplomatie internationale, que les Américains recevront en visite officielle Jonas Savimi, le leader charismatique anticommuniste de l'UNITA et représentant le seul bastion pro-américain dans cette région de l'Afrique. Dans le même ordre d'idée, le Mozambique sera le siège d'une politique contradictoire plongeant depuis lors le pays dans l'anarchie la plus profonde.

Enfin, le conflit entre l’Ethiopie et l’Erythrée est favorisé par l’armement moderne mise en place au temps de la guerre froide.

2.1.5.2 Les séquelles de la décolonisation

A l’origine, en 1855, le partage des frontières a généré un dysfonctionnement général en séparant arbitrairement par des lignes conventionnelles des Africains appartenant à la même ethnie. Par suite, la décolonisation plongera de nombreux pays dans un processus de revendications territoriales arguant le fait que les frontières héritées de 1885 aient engendré le séparatisme chez des peuples d’origine semblable.

Ainsi, les Espagnols ont-ils placé le Maroc dans une situation délicate avec la Mauritanie. En recouvrant, à la suite de la « marche vert », le Sahara occidental, le Maroc se trouve en 1986, aux prises avec le Front Polisario. Aujourd’hui, le problème n’est toujours pas réglé. Ainsi comme des conflits en Tchad, la République centrafricaine ou l’ex-Zaïre, qui ont vécu des guerres tribales cruellement sanglantes et sans fin.

Pourtant, il ne faudrait pas croire que les maux de l’Afrique résultent d’un manque occidental ou se posent comme résidus du bipolarisme mondial aujourd’hui révolu. A cela s’ajoutent en effet des facteurs aggravants.

2.1.6 Les facteurs aggravants

On peut classer ces facteurs dans trois grandes catégories :

- *La présence d’Etats perturbateurs
- *Le phénomène économique
- *Le problème du mercenariat

Parmi les Etats perturbateurs, la Libye se situe au premier rang. Pourvoyeur d’armement du GIA, cet Etat contribue à entretenir la guerre civile en Algérie. Au Niger, la Libye offre un appareil Antonov nécessaire à la projection de forces contre les Touaregs.

De l’autre côté, Kadhafi a participé en activant la rébellion de ces mêmes Touaregs. Au Tchad, il a financé la rébellion des Tubus contre le président Idriss Debi dans la bande d’Aouzou.

En Afrique, le phénomène économique est probablement celui qui se trouve le plus souvent à l’origine des conflits. Dans la « corne de l’Afrique », la Somalie et

l’Ethiopie luttent pour la possession des zones pétrolières. Mais la drogue est aussi à la base du financement des conflits comme c’est le cas en Casamance et en Sierra Leone.

A titre de exemple, ces pays est dominé par les rivalités entre Temné et Mendé. L’essentiel des ressources de l’Etat provient du diamant. Des réseaux de contrebande, dont les ramifications s’étendent jusqu’au sommet de la hiérarchie politique, contrôlent une partie de la production et de la vente.

Reprenant de l’ampleur, le mercenariat consacre la privatisation des conflits. Ainsi sur le fond de guerre de religions entre chrétiens au sud et musulmans au nord, le Soudan a éclaté en deux sous l’impulsion de mercenaires de tous bords et aussi par toute la région.

A l’ensemble de ces facteurs, il faut de plus superposer le phénomène des peuples déplacés. C’est une donnée immuable qu’on peut constater dans l’ensemble des conflits africains.

2.2 LES NOUVEAUX FACTEURS

La situation du continent africain ne repose pas seulement sur des facteurs anciens, connus et récurrents, ainsi que sur des acteurs traditionnels.

Au contraire, l’avenir de l’Afrique sera fortement dépendant de nouveaux facteurs tous crisogènes, et de nombreux nouveaux acteurs influenceront également sur le devenir du continent.

2.2.1 La population

Dans les nouveaux facteurs, le sujet de la “population” est très important , et surtout en qui concerne les réfugiés et les déplacés, l’urbanisztion et l’explosion démographique, et finalement l’immigration.

2.2.1.1 Les réfugiés et les déplacés

En ne considérant que les foyers principaux, le volume des populations de réfugiés et de déplacés en Afrique dépasse le six millions d’individus. La corne de l’Afrique en compte 1,5 million, le Libéria et la Sierra Leone 2 million, tout comme la région des Grands Lacs.

Au niveau mondial, un réfugiés sur quatre se trouve au sud du Sahara. Ces mouvements sont la conséquence de la conflictualité (Aujourd’hui bien plus des que des famines, par exemple). Mais ces mouvements, par leur ampleur, en fragilisant les

zones et pays d'accueil, deviennent à leur tour une des causes majeures de nouveaux conflits.

2.2.1.2 L'urbanisation et l'explosion démographique

La croissance démographique de l'Afrique subsaharienne dépasse le taux de 25 pour 1000. Ainsi, la population globale y double en à peine 30 ans, en dépit des grandes pandémies comme le sida, qui touche près de 20 % de la population de certains Etats(Zimbabwe, Zambie, etc) .

Sans même évoquer les difficultés potentielles de cette situation en simple termes quantitatifs, cette explosion démographique a pour corollaire l'accélération d'une urbanisation anarchique. Près du quart de la population africaine subsaharienne vit dans des villes parfois atteintes de gigantisme, qui ne peuvent en aucun cas générer suffisamment d'emplois ni offrir des conditions de vie satisfaisantes aux masses qui s'y précipitent.

2.2.1.3 L'immigration

Avant d'être internationaux, les flux migratoires sont d'abord intra-africains. En effet, avant de tenter sa chance hors du continent, l'africain essaye d'abord de trouver les conditions propres à améliorer son sort dans les pays voisins du sien.

La Commission européenne estime que ce sont près de 20 000 spécialistes africains qui quittent le continent chaque année vers l'Europe, les USA, le Canada ou le Japon, et normalement sont des médecins, ingénieurs, professeurs d'universités, experts-comptables.

2.2.2 L'économie

2.2.2.1 L'économie légale : l'exemple du pétrole

A n'en pas douter, le pétrole constitue à la fois la manne pour le devenir économique du continent et un facteurs également crisogène.

La production a cru de 43 % sur les dix dernières années. Certes, l'Afrique ne représente toujours que 10 % de l'économie mondiale, mais le phénomène pétrolier est en pleine explosion. Malheureusement, cette ressource suscite toutes les convoitises, ce qui laisse présager de nombreux conflits à venir.

2.2.2.2 L'économie souterraine : l'exemple de la drogue

Dans ce domaine, la grande nouveauté est que l'Afrique est aujourd'hui partie intégrante de la géopolitique de la drogue. En effet, l'Afrique n'est plus seulement un producteur de drogue, elle est impliquée dans la transformation, le trafic, la vente, mais également la consommation. Ainsi, le schéma du sud qui produit pour le nord qui consomme est bel et bien dépassé.

Bien entendue, l'argent de la drogue finance les achats d'armes et les conflits de toute sorte. Enfin, drogue et conflits sont directement liés à travers le phénomène d'adolescisation des guerres en Afrique, qui voit des enfants drogués devenir les soldats sacrifiés de conflits sanglants, du Libéria au Ruanda.

2.2.3 La politique

A l'évidence, le pouvoir des Etats à peser dans le devenir des pays africains est en perte de vitesse. Cette perte de pouvoir engendre une augmentation importante des problèmes non gérés, elle-même source de déstabilisation et de crises.

Le pouvoir politique souffre d'un fort déficit de légitimité, ce qui conduit à voir émerger des zones grises de plus en plus vastes. Ce déficit de légitimité a divers origines : corruption, élections truquées, clanisme, etc.

Qu'il s'agisse du développement de l'économie souterraine ou de la mainmise de régions entières par des milices privées à la solde de tel politique ou chef de rébellion, les sources de difficultés futures sont nombreuses.

2.2.4 La religion

L'Islam est un facteur plus complexe qu'il n'y paraît, car il constitue un élément aussi perturbateur que régulateur. En effet, si de nombreux pays sont en butte à des difficultés internes du fait de la montée de l'islamisme (Soudan, Tchad, Nigeria entre autres), l'Islam de confrérie qui prévaut ailleurs (Sénégal, Burkina-Faso, etc) est un puissant facteur de cohésion et de régulation de la société.

En réalité, les républiques islamiques sont rares en Afrique : Soudan, Mauritanie et Comor sont presque des cas isolés.

Il reste que l'Islam africain est très modéré, et que cette religion tend à s'entendre vers le sud du continent. Le nombre des musulmans y a doublé en 10 ans, et représente de 20 à 25 % de la population.

En définitive, l'islamisme représente davantage un phénomène réactif relativement limité qu'il ne serait porté par la religion elle-même.

2.3 LES NOUVEAUX ACTEURS

2.3.1 Les Etats Unis

Les Américains ne sont pas des acteurs si nouveaux en Afrique. Les liens avec le Liberia, grand fournisseur des négriers du XX^e siècle, de plus, pendant la seconde guerre mondiale l'intérêt en Afrique du sud et l'Ethiopie, et aussi quelques interventions durant la guerre froide en Ouganda.

Aujourd'hui, les Etats Unis effectuent un retour remarqué en Afrique, sous la pression de plusieurs facteurs :

- l'actuel retrait relatif de la France laisse du champs aux autres
- l'Afrique représente une nouvelle source d'activités économiques
- le lobby noir, plus puissant aux Etats Unis

De plus, les responsabilités mondiales les obligent à prendre en compte les inquiétudes que suscite le continent africain, qu'il s'agisse de la situation dans la région des Grands Lacs ou au Soudan. C'est d'autant plus vrai que par ses échecs retentissants, tant dans la région des Grands lacs qu'à travers la malheureuse intervention en Somalie en 1992, les Etats Unis ont montré qu'ils avaient encore beaucoup à apprendre avant d'influer efficacement sur l'avenir de l'Afrique.

2.3.2 Le Moyen-Orient

L'exemple de l'Iran est le plus significatif du rôle que pourrait jouer le Moyen-Orient en Afrique noire. En effet, à travers le Soudan pour l'heure, l'Afrique est bien présente parmi les stratégies de puissance régionales de l'Iran.

Il s'agit essentiellement d'envoyer de nombreux mollahs, en vue d'étendre l'influence religieuse de Téhéran, politique qui n'a pour l'instant que peu de résultats Concrets, mais cette stratégie pourrait, à terme, trouver d'autres champs d'application.

2.3.3 L'Asie

Les rapports entre le continent africain et l'Asie peuvent paraître bien tenus. Pour le Japon, c'est le « continent lointain ». Il reste une solidarité liée aux périodes de

décolonisation, puis à la conférence de Bandoeng de 1955 qui déboucha sur le mouvement des non-alignés.

Aujourd'hui, les liens sont de nature essentiellement économiques ou sous-tendus par des considérations politiques. En réalité, l'Asie insiste, tout comme la France ou les Etats Unis, sur la nécessité d'atteindre en Afrique un niveau de « bonne gouvernance », de démocratie, et développement des organisations régionales qui visent toutes à améliorer la stabilité du continent en vue d'y réaliser des affaires. La Corée du sud est l'exemple du pays d'Asie qui s'inscrit dans cette logique, par le biais de Chaebols. En revanche, le Japon ne réalise que peu d'investissements sur le continent noir. Elle est par contre le 4^o pourvoyeur d'aide de l'Afrique, cette aide étant motivée par le désir d'obtenir un siège de membre permanent au conseil de sécurité de l'ONU.

Taiwan inscrit également son action en direction de l'Afrique dans une logique plus politique que réellement commerciale. L'aide, parfois gratuite, qu'elle prodigue à ce continent est en effet sous-tendue par la désir de réintégrer le plus possible d'organisations internationales, l'ONU en tête, en fin de renfoncer aux yeux du monde une légitimité dont elle a un besoin impératif face aux revendications chinoises.

3. TROISIEME PARTIE : L'EVOLUTION

3.1 L'ONU ET LES RELATION AVEC LES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES

A la suite des crises profondes qui ont secoué l'Afrique depuis le début des années 1990 en particulier, le Conseil de sécurité s'est saisi des questions de sécurité sur ce continent pour d'y apporter une réponse approprié.

C'est ainsi que M.Kofi Annan, dans son rapport d'avril 1998⁷, suggérait de rationaliser les actions des différents intervenants sur ce théâtre en faveur de la paix. Sans remettre en cause le bien fondé des différents initiatives visant à faciliter le règlement des crises, il mettait en garde les différents intervenants sur le danger de

⁷ Rapport du secrétaire général sur "les cuses des conflits et la promotion d'une promotion d'une paix durable en Afrique, 52^o session, 13 avril 1998

certaines manœuvres des belligérants qui pourraient aboutir à la division de la communauté internationale. Il insistait donc sur la nécessaire coordination de toutes ces actions.

Dans ce même rapport, il relevait également le rôle qu'a déjà joué l'Organisation de l'unité africaine dans la résolution de certaines crises. IL mettait aussi également en avant la capacité des organisations sous-régionales à intervenir, d'autant plus qu'elles sont constituées des Etats voisins qui ont directement intérêt à ,s'impliquer dans un conflit qui pourrait déborder leurs propres frontières. La place qu'a prise la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest⁸ par exemple, dans la gestion du conflit au Liberia, est extrêmement importante et doit être soulignée.

L'ECOMOG a été créée par la CEDEAO expressément pour intervenir dans le conflit du Liberia et mettre un terme à le guerre civil. Mais cette force interafricaine a vu son existence pérennisé et son champ d'intervention élargi : du Liberia, elle est passée en Sierra Leone, devenant ainsi dans les faites le bras armé de la CEDEAO.

L'Afrique de l'ouest joue un donc un rôle de pionner dans la gestion des crises et le maintien de la paix et commence à être suivie dans sa démarche par les autres organisations sous-régionales, elles-mêmes reconnues par l'ONU, et d'une manière particulier, par la CEAC⁹ et la SADC¹⁰.

En prenant l' exemple de la République centrafricaine où les Etats africains ont décidé du déploiement de la MISAB (mission interafricaine pour la surveillance des accords de Bangui) , entériné a posteriori par l'ONU qui a souligné que la action s'était inscrit dans le cadre du chapitre VII de la charte. C'est d'ailleurs à la suite de ce succès, qui mettait en évidence la capacité des Etats africains à s'impliquer directement dans la résolution d'une crise interne dans un pays voisin, que l'ONU a pu déployer la mission des Nations Unies en RCA (MINURCA), commandée elle aussi par un officier général gabonais et soutenue, sur le plan logistique par la France.

Cet exemple montre bien l'intérêt pour l'ONU de collaborer étroitement, sur le plan du maintien de la paix en Afrique, avec les organisations régionale ou sous-

⁸ CEDEAO, créée à Lagos(Nigéria) le 28 mai 1975, réunissant 16 Etats.

⁹ Communauté des Etats d'Afrique Centrale.

¹⁰ Southern African development coordination conference, créée en 1980 en réunissant 14 Etats.

régionales et les principaux pays qui, extérieurs au continent, ont malgré tout la volonté de s'impliquer dans la sécurité.

3.1.1 Le rôle prépondérant de l'Organisation de l'unité africaine

L'OUA est bien évident l'organisation internationale la plus importante et la plus concernée par les problèmes de sécurité en Afrique. Elle a donc tout naturellement tissé des liens étroits avec son aînée qu'est l'ONU.

Les premiers accords de partenariat entre les deux organisations ont été signés en 1965, c'est à dire au lendemain des indépendances des nouveaux Etats africains. Comme son modèle, l'OUA a pour objectif d'aider au développement harmonieux des Etats qui la composent, en mettant tout en œuvre pour éviter les conflits. Cependant, dans ce domaine au moins, l'OUA s'est révélée incapable de tenir ses engagements et de s'imposer comme un acteur reconnu dans l'apaisement des crises

Ce n'est qu'en 1990 que l'OUA, devant les difficultés en Afrique et le nombre croissant de crises inter et intra étatiques, a décidé de se doter d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a été créé par le sommet du Caire de 1993. Cette création, qui bouleversait les habitudes de l'organisation, trouvait certainement son origine dans la prise de conscience générale de la nécessité de s'impliquer efficacement dans la résolution des crises.

De manière à exprimer sa détermination dans ce domaine sensible, la déclaration du Caire stipule même que « l'OUA a non seulement le droit, mais aussi le devoir d'intervenir avant même de lancer un appel à la communauté internationale », marquant ainsi clairement sa volonté d'apparaître comme l'acteur incontournable de la sécurité en Afrique.

Cette dynamique de l'OUA est largement encouragée par l'ONU qui y voit l'occasion de se désengager du théâtre africain tout en accordant sa caution morale aux actions décidées par les africains.

Dans la même ligne, l'assemblée générale insiste dans la résolution 53 /92 du 16 décembre 1998 sur la nécessité de « renforcer la capacité africaine de maintien de la paix, en particulier grâce à une coopération accrue entre l'ONU et l'OUA et aussi avec les organisations sous-régionales ». Un autre fait significatif de la coopération, est la création par l'ONU, au siège de l'OUA, d'un Bureau de liaison des Nations Unies pour l'action préventive auquel sont affectés des officiers de liaison qui participent comme

conseillers, mandatés par l'ONU, aux opérations de maintien de la paix décidées par l'OUA ou les organisations sous-régionales.

L'OUA a donc réussi son pari de se replacer au premier rang des acteurs de la sécurité en Afrique. Son action est reconnue par l'ONU, ce qui lui confère une réelle légitimité, même si son action sur le terrain n'est pas extrêmement marquée, elle sert d'échelon de synthèse entre les différentes organisations sous-régionales africaines.

Son mécanisme de gestion et de prévention des crises s'inscrit dans la droite ligne de la diplomatie préventive telle qu'elle a été définie dans l'agenda pour la paix de M Boutros Boutros Ghali. Certes, l'OUA n'est pas un intervenant militaire direct, puisque la déclaration du Caire précise que le mécanisme ne recouvre que « des missions d'observation et de vérification, de taille et de durée limitée, ce qui exclut de facto, les opérations de maintien de la paix complexes et onéreuses que les Etats auront des difficultés à financer ».

Ainsi, tout en se maintenant à l'écart de la conduite directe des opérations, ce que les organisations sous-régionales font très bien, l'OUA se concentre en quelque sorte sur la « grande politique », s'appuyant sur l'ONU qui suggérait, dans le rapport de 1998 sur la cause des conflits en Afrique, de réunir chaque année les principaux responsables des deux organisations pour qu'ils définissent en commun les grands axes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale.

3.2 UN DESENGAGEMENT DE L'ONU EN AFRIQUE ?

La thèse du désengagement de l'ONU en Afrique est répandue. Ses tenants font valoir que l'Afrique est délaissée par la communauté internationale et que les opérations onusiennes se réduisent notamment parce que l'Occident ne peut plus ou ne souhaite plus s'y investir. « Les occidentaux fuient de plus en plus l'Afrique¹¹ » ou « l'ONU ne prétend plus fournir de solution clefs en main¹² », sont autant de formules chocs couramment employées.

¹¹ Valerie Pascale, Les Nations Unies et la sécurité en Afrique: jusqu'où ira le désengagement? La revue internationale et stratégique, 1999, pp.168-175

¹² Jocelyn Coulon, La politique de défense et le maintien de la paix. International Journal, 1999, pp.117.

D'abord, on constate, que l'action de l'ONU en matière de maintien de la paix ou de gestion de crise en Afrique est relativement récente. En effet, si on exclue la mésaventure onusienne du Congo (1960-1964), l'activité des Nations Unies dans ce domaine débute en 1989 avec les missions en Angola (UNAVEM I) et en Namibie (GANUPT).

Autrement dit, en l'espace d'une décennie, l'ONU a créé une vingtaine d'OMP dans cette région, ce qui en fait le continent le plus « visité » par les casques bleus. C'est évident, que la guerre froide, n'a pas permis à l'ONU de jouer pleinement son rôle en Afrique pendant presque quarante ans.

Cet engouement récent de l'ONU pour l'Afrique s'explique par plusieurs raisons principalement liées au contexte post-guerre froide. Il faut en effet se rappeler que la fin de la guerre suscite en Afrique de grandes espérances entretenues par l'indépendance de la Namibie, la fin de la guerre civile au Mozambique, la transition vers la démocratie en Afrique du sud, etc . Dans cette quasi-euphorie, l'échec de la mission d'imposition de la paix en Somalie en 1992-93 (ONUSOM I et II) cause à l'ONU un profond traumatisme. Ne serait-ce qu'en termes militaires, cet échec expose au la problématique des Nations Unies à assurer le commandement d'une OMP complexe et son manque de moyens.

Le traumatisme provoque une phase de prudence au sein du Conseil de sécurité. Ainsi, ne voulant pas voir l'histoire se répéter, le Conseil hésite à s'investir en Afrique ce qui explique la position face à la crise rwandaise en 1994, et aussi , au Burundi et au Zaïre en 1996. Plusieurs observateurs lient d'ailleurs cette série d'échecs à la perte de crédibilité et la marginalisation de l'ONU dans le continent africain dont l'expulsion de la mission en Angola en 1999 constituerait l'exemple le plus récent.

Ces échecs ont cependant eu pour effets positifs de provoquer une transformation en profondeur de la pratique onusienne du maintien de la paix en Afrique et une reconfiguration des rapports de partenariat entre, d'une part, les pays africains eux-mêmes et , d'autre part, l'Afrique et le monde.

En 1995, le Secrétaire général de l'ONU publie un premier rapport sur l'amélioration de l'état de préparation à la prévention des conflits et au maintien de la paix en Afrique, publication suivie en 1999 d'un deuxième sur le renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. A ceci s'ajoute la parution en 1998 d'une étude sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

L'Afrique est donc au cœur d'une réflexion de l'ONU sur le maintien de la paix et d'un renforcement de sa coopération avec l'OUA et les organisations sous-régionales dans ce domaine. Plusieurs actions ont été entreprises en ce sens.

L'ONU a organisé des séminaires au Ghana en 1997 et en Zambie 1998, une mission d'aide à la formation au Swaziland et un stage de formation à la logistique au Kenya en 1998, en plus a aussi organisé trois rencontres internationales consacrées au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix et a créé un fonds spécial pour la prévention des conflits en Afrique.

L'ONU a également participé à des exercices multinationaux au Zimbabwe en 1997 et au Sénégal en 1998. De nouvelles mesures devraient être bientôt appliquées : octroi de visas pour ses programmes d'échanges entre les pays africains et les pays occidentaux, programme spécial de formation pour les officiers africains, etc.

Ces récentes initiatives de l'ONU, moins publicisées que ses échecs, font dire à d'autres observateurs que la thèse du désengagement de l'ONU en Afrique n'est aussi totale qu'on le penserait à prime abord.

CONCLUSION

Après un bref survol sur les activités de l'ONU en Afrique, on peut constater qu'elles ont été et sont encore, nombreuses, de plusieurs types et formes. Il est évident que les résultats n'ont pas été toujours positifs, mais à la fois, personne ne peut nier que les efforts de la organisation pour trouver des solutions à ces différentes crises africaines, sont énormes.

En plus, il est très clair que les difficultés que a affronté l'ONU à niveau international, ont empêché d'avoir, en tout moment, les moyens pour y intervenir d'une manière rapide ou efficace, cependant, en parlant des opérations ou actions, d'une façon singulière et particulière, elles ont été concentrées sur l'Afrique.

L'ONU a essayé de s'adapter en tout moment, pour améliorer les résultats, en modifiant les stratégies et les différents programmes, et surtout, en qui concerne la paix, l'économie, l'environnement, la justice et la démocratie.

L'ONU a joué un rôle crucial dans l'élaboration d'un consensus international sur l'action en faveur du développement, en soulignant la nécessité de progrès et d'une action prioritaire sur (soit social ou économique) la pauvreté, la faim, l'éducation, le droits de l'homme, etc. Plus de 30 organisations apparentées, appelées globalement « le système des Nations Unies », collaborent à régler les crises du continent africain.

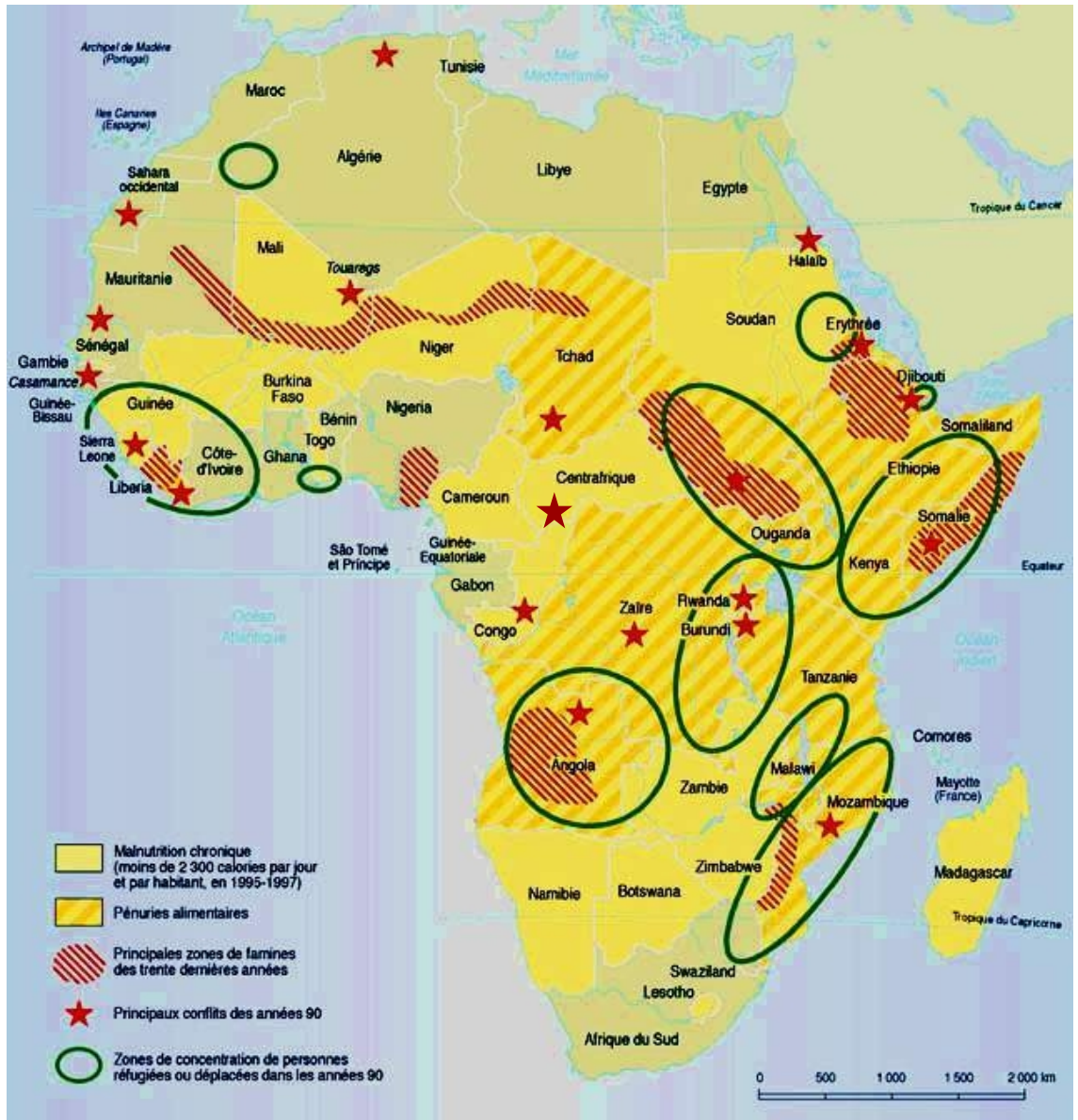
Il faut remarquer, encore une fois, la complexité des crises, la multitude de facteurs et acteurs, des intérêts (internes et externes), qui influent en la relation entre « l'ONU et l'Afrique », assez difficiles, mais on peut affirmer que l'organisation est l'élément structurant qui peut apporter à toutes les parties une véritable réponse.

Toutefois, il lui faudra un certain nombre de réformes pour que l'ONU puisse disposer des outils lui permettant d'être plus efficiente, mais ce sont les africains qui sont responsables en dernier ressort de leur développement, et à ce titre « l'aide » des Nations Unies, doit viser à renfoncer les capacités de chaque pays.

Le continent africain se doit d'entrer dans le troisième millénaire en ayant réfléchi de diverses façons et à travers toutes les structures disponibles, aux grands défis économiques, sociaux, culturels, scientifiques et politiques auxquels il est confronté.

ANNEXE 1

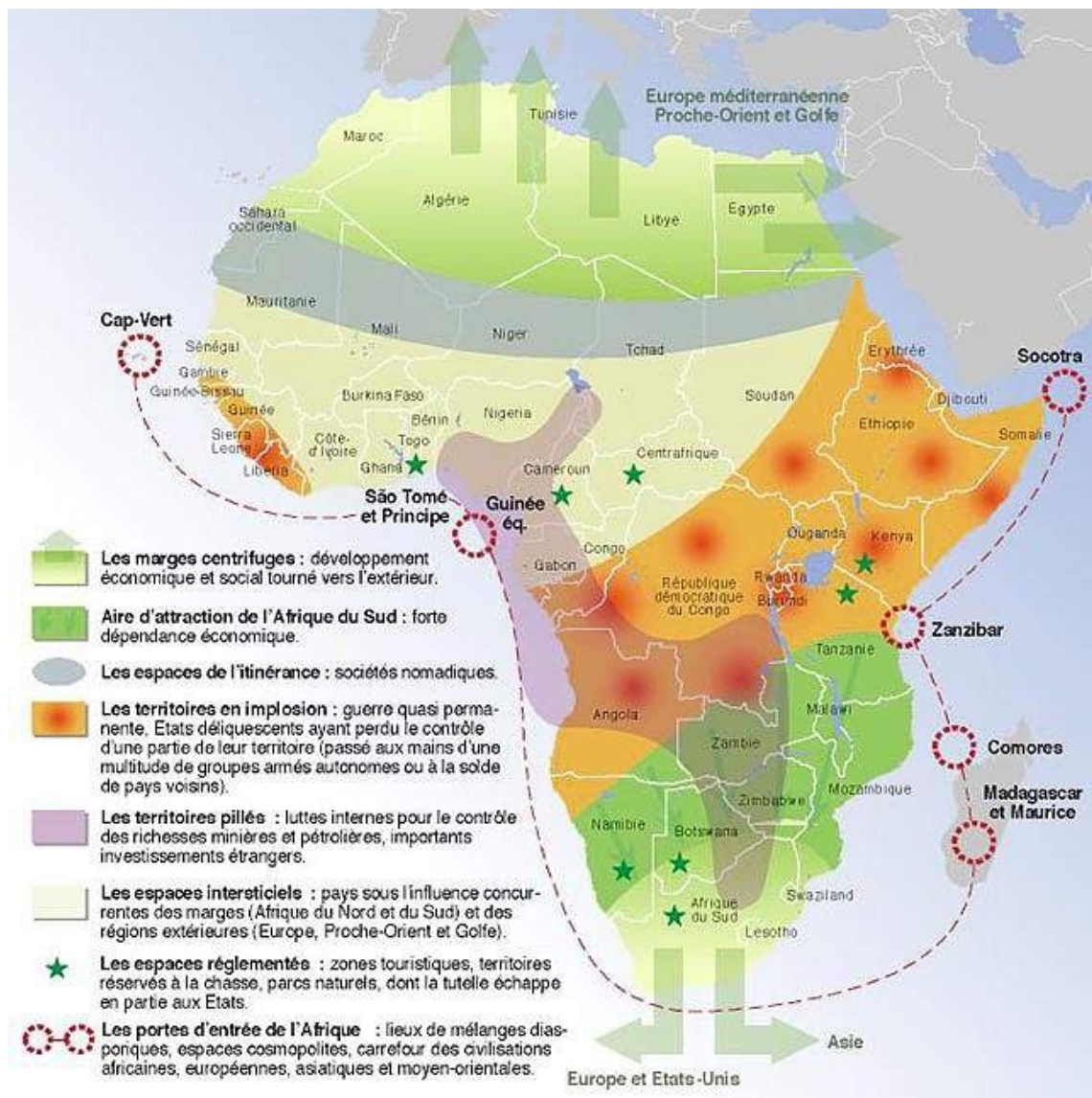
LES PROBLEMES EN AFRIQUE



Source : Université de Bordeaux.

ANNEXE 2

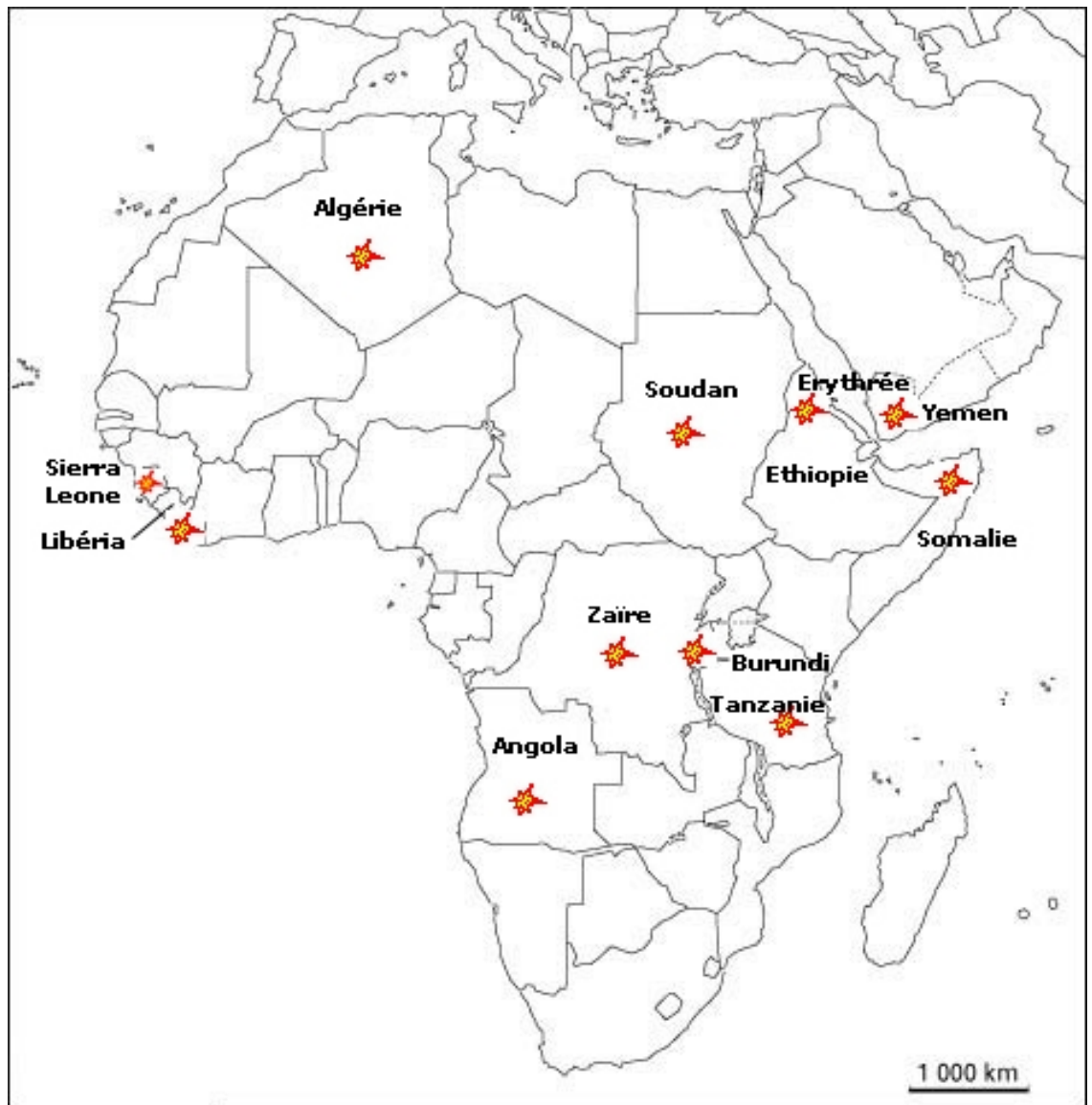
LES PRESSIONS INTERNATIONALES SUR LES ETATS AFRICAINS



Source : Université de Bordeaux.

Source : Université de Bordeaux.

ANNEXE 3
LES CONFLITS EN AFRIQUE



Source : Le monde diplomatique 2000.

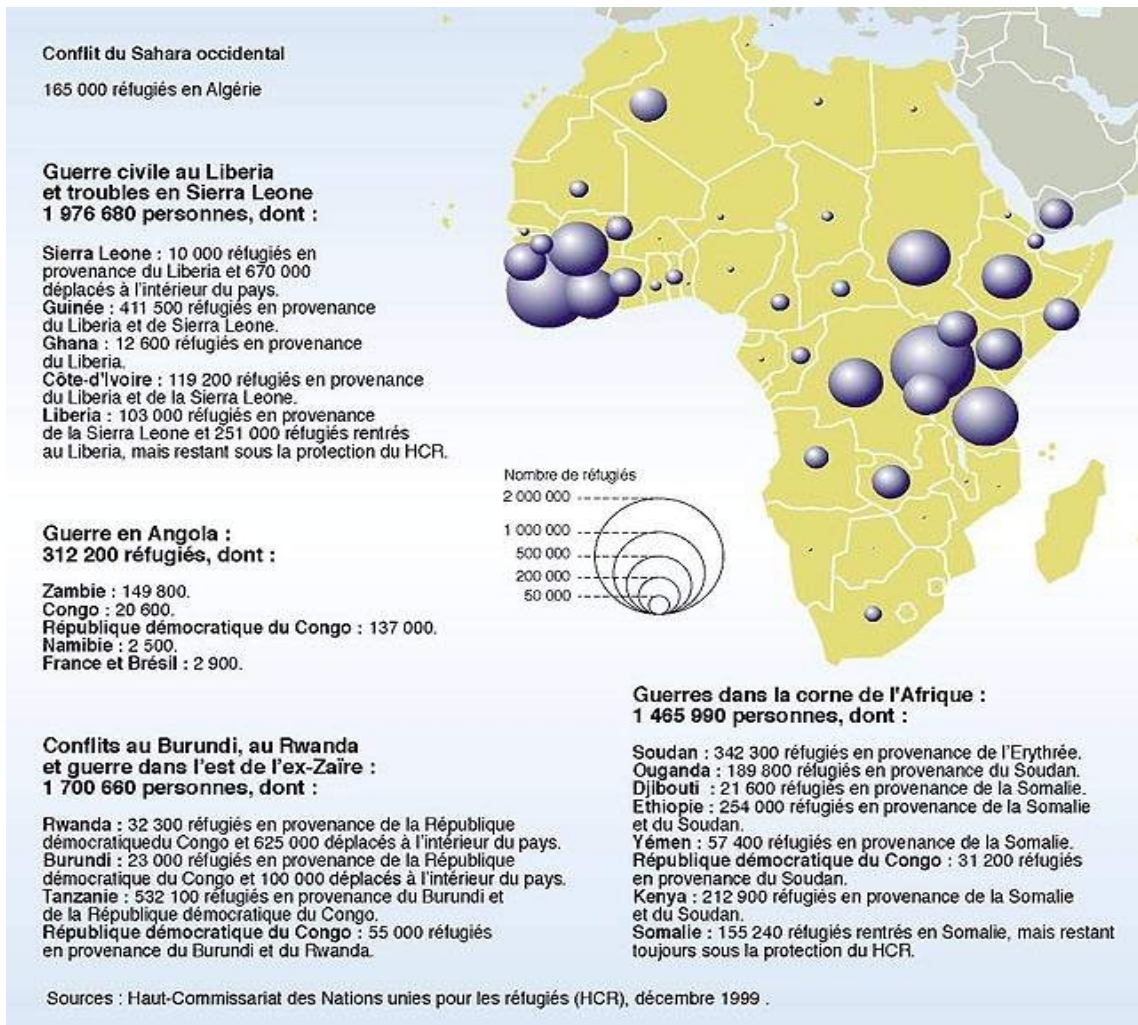
ANNEXE 4
LE CONFLIT ERYTHREE-ETHIOPIE



Source : Université de Bordeaux.

ANNEXE 5

LES REFUGIES EN AFRIQUE



Source : Université de Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

Medecins sans frontieres, conflits en Afrique: analyse des crises et pistes pour une prevention, 1997

Durch willian, The evolution of UN peacekeeping: case studies and comparative analysis, 1993

DOCUMENTATION OFICIELLE

Etat du monde 2001

Boutros-Ghali Boutros, agenda pour la paix, Nex York, 1992

Boutros-Ghali Boutros, supplément à l'agenda pour la paix, Nex York, 1995

Boutros-Ghali Boutros, "L'ONU et les opérations de maintien de la paix à la croisée des chemins", relations internationales et stratégiques, n° 11, 1993.

Rapport n° A/55/498 du secrétaire général des Nations Unies 2000 sur "la coopération entre l'ONU et l'OUA, présenté le 19 octobre 2000

Rapport n° S/1998/318 du secrétaire général des Nations Unies 2000 sur "les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique", présenté le 13 avril 1998.

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

Valerie Pascale, les Nations Unies et la sécurité en Afrique: jusqu'où ira le désengagement? La revue internationale et stratégie, n° 33, 1999, pp. 168-175

Silva joseph, Les Nations Unies et la diplomatie préventive en Afrique: une indispensable ambition, dans Trimestre du monde, 1996, pp54

Rasson virginie, Le défi de la prévention des conflits , Le Monde Diplomatique, Fev. 1998.

Achille Mbembe, "Vers une nouvelle géopolitique africaine", Afriques en renaissance, n°51, mai-juin 2000.

Bussieres robert, Prévention des crises et stratégie, les cahiers de Mars, n° 161, 1999.

SITES INTERNET

<http://www0.un.org/french/aboutun/ONU>

[http://www. Africaindependentpress.org](http://www.Africaindependentpress.org)

<http://www.ulaval.ca/ighei/maintienpaix.htm>

<http://www.africa.u-bordeau.fr>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. PREMIÈRE PARTIE : L'ACTION DE L'ONU EN AFRIQUE.....	5
1.1 TYPES DE MISSIONS	5
1.1.1 L'aide humanitaire.....	5
1.1.2 L'aide au développement	6
1.1.3 Soutien de la paix.....	6
1.2 MAINTIEN DE LA PAIX	7
1.2.1 Sahara Occidental.....	8
1.2.2 République démocratique du Congo.....	9
1.2.3 Sierra Leone.....	10
1.2.4 ETHIOPIE / ERYTHREE	11
1.3 CONSOLIDATION OU RETABLISSEMENT DE LA PAIX.....	13
1.3.1 La situation actuelle.....	13
1.4 TRIBUNAUX PENNAUX INTERNATIONAUX	15
1.4.1 Rwanda	16
1.4.2 Sierra Leone.....	16
2 SECONDE PARTIE : CARACTERISTIQUES DES CONFLITS.....	17
2.1 TYPES DES CONFLITS EN AFRIQUE.....	18
2.1.1 Afrique de l'Ouest.....	18
2.1.2 Afrique de l'Est au Grands - Lacs.....	18
2.1.3 Afrique australe.....	18
2.1.4 Les facteurs endogènes.....	19
2.1.5 Les Facteurs exogènes.....	20
2.1.6 Les facteurs aggravants	21
2.2 LES NOUVEAUX FACTEURS	22
2.2.1 La population	22
2.2.2 L'économie	23
2.2.3 La politique	24
2.2.4 La religion.....	24
2.3 LES NOUVEAUX ACTEURS.....	25

2.3.1	Les Etats Unis	25
2.3.2	Le Moyen-Orient.....	25
2.3.3	L'Asie	25
3.	TROISIEME PARTIE : L'EVOLUTION	26
3.1	L'ONU ET LES RELATION AVEC LES ORGANISATIONS REGIONALES AFRICAINES.....	26
3.1.1	Le rôle prépondérant de l'Organisation de l'unité africaine.....	28
3.2	UN DESENGAGEMENT DE L'ONU EN AFRIQUE ?.....	29
	CONCLUSION.....	31

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1	LES PROBLEMES EN AFRIQUE
ANNEXE 2	LES PRESSIONS INTERNATIONALE SUR LES ETATS AFRICAINS
ANNEXE 3	LES CONFLITS EN AFRIQUE
ANNEXE 4	LE CONFLIT ERYTHREE-ETHIOPIE
ANNEXE 5	LES REFUGIES EN AFRIQUE